



Assemblée Générale Ordinaire

5 juillet 2018

RAPPORT D'ACTIVITES 2017

SOMMAIRE

1- Fiche **d'Identité AIDE24**

2- Fiche **organigramme**

3- Exercice **2017**

- les demandeurs d'emploi

4- **Mise à disposition (M.A.D.)**

- Territoire d'intervention
- Les salariés en insertion
- Production et activités
- Accompagnement

5- **Développement**

- Formation
- Les marchés publics

6- **Les Sorties**

7- **Résultats -Chiffres Repères**

FICHE D'IDENTITE :

AIDE24

Adresse du siège social	16 avenue Aristide Briand 24100 BERGERAC
Coordonnées téléphone-fax E-mail Site internet Siret- code NAF	Tél : 05 53 57 98 98 / Fax : 05 53 58 29 08 E-mail : contact@aide24.fr www.aide24.fr Siret : 344 177 209 00055 Code NAF : 7830Z
Enregistrement Préfecture n°	SAP344177209
Année de création	1987
Représentant légal Fonction	Jean Claude TUET Président
Directeur ou Directrice	Maryline RENAUT
OPCA	UNIFORMATION
Cabinet Expertise Comptable	In Extenso 24102 Bergerac
Adhérent réseau	UNAI –UDAI24- GARIE- AAI
Objet de l'association	<p>AIDE24 : Association Intermédiaire pour le Développement de l'Emploi</p> <p>L'association a pour objet d'embaucher des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, afin de les mettre à disposition d'utilisateurs (particuliers, entreprises, associations, collectivités locales ...) à titre onéreux.</p>
Public concerné et/ou public accompagné	<p>Peuvent être inscrites, mises à disposition et/ou accompagnées, les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ▪ les demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois et plus) ▪ les personnes reconnus en qualité de travailleurs handicapés ▪ les bénéficiaires des minimas sociaux (RSA...) ▪ les femmes en situation d'isolement ▪ les personnes sans emploi de plus de 50 ans

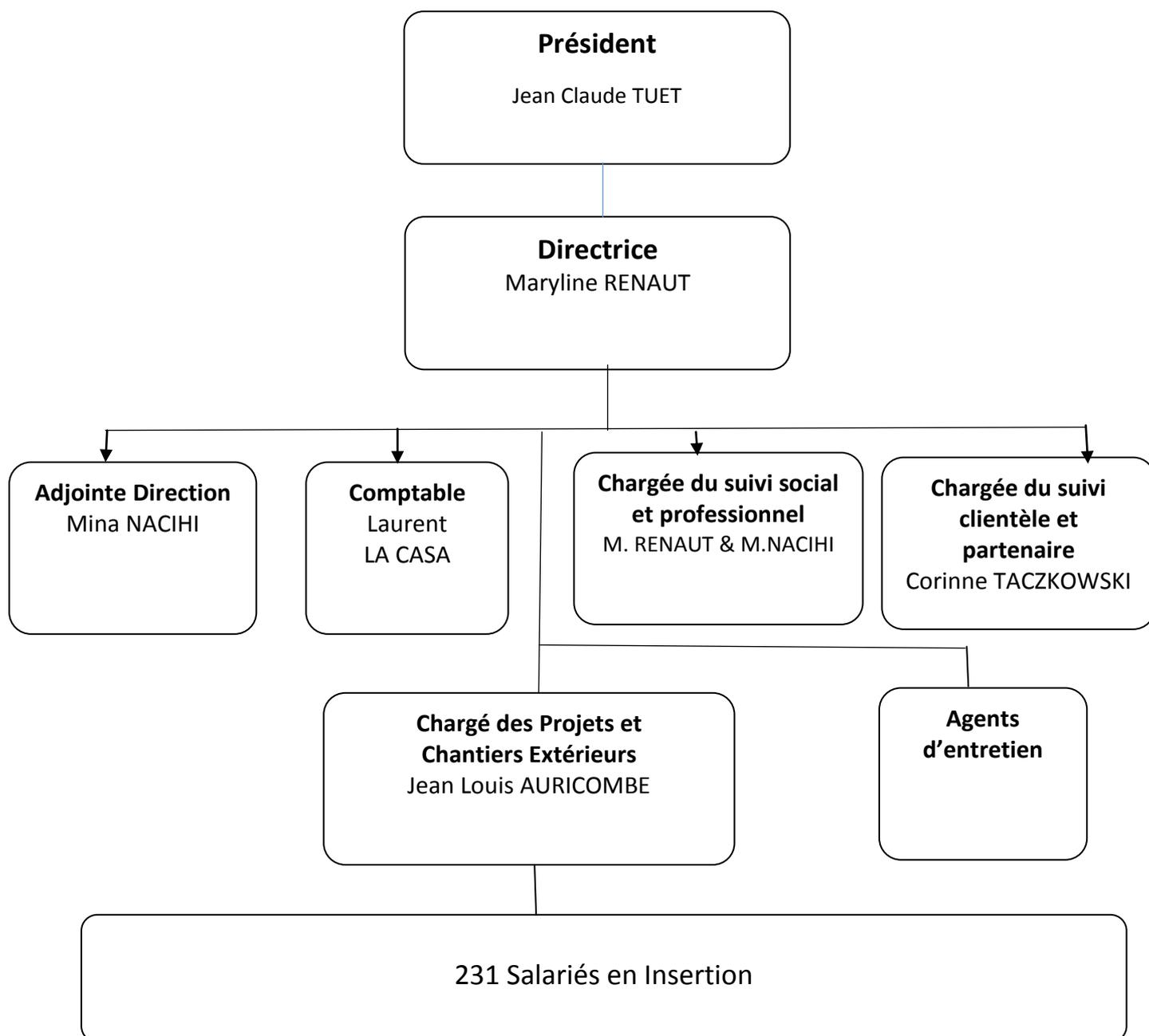
ORGANIGRAMME

Membres du Conseil d'Administration

Bernard BEHAGUE
Christine BOSSELUT
Claude BOUTET
Stéphanie FAUCHER
Isabelle PICHARD
Jean Claude TUET

Bureau

Jean Claude TUET - Président
Stéphanie FAUCHER – V/présidente
Claude BOUTET - Trésorier



EXERCICE 2017

AIDE24 a connu au cours de l'année 2017 des changements significatifs suite à l'attribution de marchés publics.

MESOLIA, Bailleur Social, suite à nos propositions à Appels d'offres, nous a attribué deux marchés publics :

1/ Le nettoyage des logements vacants avant leur relocation. (Attribution à partir du 01/01/2017)

2/ L'entretien des parties communes des résidences sur Bergerac et alentours très proches. (Attribution à partir du 01/09/2017)

PERSONNES NOUVELLEMENT ACCUEILLIES et INSCRITES SUR LA PERIODE

	2016		2017	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	92	52%	74	43%
Hommes	86	48%	100	57%
Total	178	100%	174	100%
Personnes recrutées MAD* au moins une fois dans l'année				
Femmes	47	46%	50	45%
Hommes	52	54%	61	55%
Total	102	100%	111	100%

174 personnes nouvelles inscrites sur la période 2017, nombre sensiblement équivalent à l'année 2016.

111 personnes parmi les 174 nouvellement accueillies, soit, (63,80%), ont été mises au moins une fois dans l'année **en situation de travail** auprès de nos donneurs d'ordres

MISE A DISPOSITION (M.A.D.)

LE TERRITOIRE

Pour rappel :

Notre territoire d'intervention recouvre la majeure partie du pays du grand Bergeracois, qui compte plus de 95.000 habitants. Mais la **mise à disposition** des demandeurs d'emploi se concentre majoritairement dans 90% des cas, sur Bergerac et dans un rayon de 15 kms.

A noter qu'au cours de l'année 2017, une Association Intermédiaire (A.I. des 2 Vallées) cessait son activité. Suite à la répartition de son territoire d'intervention, le canton de Villamblard, nous était attribué.



Pour rappel :

La mise à disposition auprès des différentes catégories de clients, recouvrent des réalités et génèrent des charges de travail très différentes.

En effet, il convient de rapporter le nombre d'heures réalisées, au nombre de clients par catégories et au nombre de missions chez le même client.

Le travail pour la prise en compte et la réalisation d'une commande est le même, qu'il s'agisse de réaliser une mission de quelques heures, d'une journée, voire d'une semaine. Plus de 10 opérations séquencées sont nécessaires : de la prise d'offre détaillée (comprenant l'explication de la relation au client), à l'établissement des salaires (90 à 120 selon les mois) et de la facturation, et en passant entre autre par les appels des salariés (souvent 4 à 5 appels pour une mission)

MISE A DISPOSITION (M.A.D.) LES SALARIÉS

SITUATION A L'ENTREE DES PERSONNES EN INSERTION

(contrats en cours et nouveaux recrutements sur la période de conventionnement)

	2016		2017	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	119	55%	142	61%
Hommes	96	45%	89	39%
Total	215	100%	231	100%
Moins de 26ans	47	21.87%	48	21%
de 26 à 49ans	109	50.70%	117	51%
de 50 à 59ans	51	23.73%	55	24%
Plus de 59ans	8	3.7 %	11	4%
Total	215	100%	231	100%
<u>situation personnelle</u>				
-Bénéficiaires du RSA	44	21%	43	19%
-Bénéficiaires de l'ASS	5	2%	4	2%
-Travailleurs handicapés	13	6.0%	19	8%
-Jeunes en grandes difficultés	33	15 %	42	18%
-Réfugié(e)s	-	-	3	ns
<u>situation au regard du chômage</u>				
-inscription Pôle Emploi depuis				
▪ moins d'un an	25	12%	36	15%
▪ CLD (de 1an à moins de 2ans)	24	11%	20	9%
▪ CLD de plus de 2ans	50	23%	50	22%
▪ autres situations	121	54%	125	54%
<u>Formation initiale</u>				
▪ niveau initial VI	75	34.88%	107	46%
▪ niveau initial V et V bis	90	41.86%	78	34%
▪ niveau initial IV et III	48	22.32%	36	16%
▪ niveau initial I et II	2	0.90%	7	3%
▪ sans équivalence de niveau de formation	-	-	3	1%

MISE A DISPOSITION (M.A.D.) ET PRODUCTION

ACTIVITE ANNUELLE COMPAREE	2016	2017
Nombre total de personnes M.A.D.	215	231
Nombre total d'heures de travail produites	50 530h	52 270h
Moyenne mensuelle	4211h	4356h
moyenne annuelle /salarié en insertion	235h	226h
nombre total de contrats	3455	4362
Nombre Total clients sur période	375	399
Nombre total d'E.T.P. (1 ETP=1607h/an)	31,44	32,50

	2016	2017
SAP Particuliers	11700h	11570h
Collectivités, entreprises, associations	38 830h	40 700h

MISE A DISPOSITION ET ACCOMPAGNEMENT

En 2017, plus de 130 personnes ont bénéficié d'un accompagnement.

L'accompagnement consiste en :

Des **entretiens individuels** visant à travailler en fonction des situations sur la résolution des freins à l'emploi et sur la mise en place des étapes nécessaires à l'explicitation et la réalisation du projet vers l'emploi ou pour l'emploi.

Et selon les besoins :

- ◆ Des **actions collectives** proposées pour faciliter l'accès aux missions de travail et préparer la mise en situation de travail.
- ◆ Des **actions de sensibilisation** sur des thèmes particuliers (travail en équipe, sécurité au travail, hygiène...)
- ◆ Des **actions de formation** proposées soit en interne, soit en externe
- ◆ Un **accompagnement** sur le lieu de travail
- ◆ **Relations ou mise en relation** des salariés avec les services habilités et concernés par les problématiques. (Pôle Emploi, Mission Locale, Espace Economique Emploi, SPIP, Services sociaux,)
- ◆ Un **accompagnement** pour la recherche d'emploi
- ◆ Nous voyons, cette année une augmentation significative d'un besoin d'**accompagnement** pour aider à la prise en charge de problème de santé. Nombre de nos salariés se retrouvent sans médecin traitant et alors que grâce à la mutuelle généralisée (pour tous ceux dont les situations ne permettent pas d'ouverture de droits à la CMU) il devient de plus en plus difficile d'accéder à l'offre de soins.
- ◆ **Grâce aux services du Pôle Emploi**, un nombre grandissant de nos salariés a pu obtenir l'aide au permis de conduire, levant ainsi un des freins majeurs à l'accès à l'emploi.
- ◆ L'accès aux droits administratifs représente un volume important des actions **d'accompagnement** que nous sommes amenés à mettre en œuvre.

LES SORTIES

Un des principaux indicateurs de résultats retenu par l'Etat concernant le secteur de l'insertion est celui des sorties vers l'emploi classées en 3 catégories.

Ces sorties sont celles connues au moment où le salarié quitte la structure.

En 2017, AIDE24 a enregistré **59 sorties dites « dynamiques »** réparties de la façon suivante :

en emploi durable 19	en emploi de transition 29	Sorties reconnues positives 11
Emploi durable <ul style="list-style-type: none">- C.D.I.- C.D.D. > 6 mois- Contrat en alternance	Emploi de transition <ul style="list-style-type: none">- C.D.D. < 6 mois et/ou Intérim- Contrat Aidé hors SIAE	Sorties positives <ul style="list-style-type: none">- Formations qualifiantes- Suite de parcours (SIAE, Contrat Aidé.)- Congés de longue durée (maternité, congé parental)- Départs à la retraite

CHIFFRES REPERES

EXERCICES	2016	2017
-----------	------	------

Les effectifs		
Nombre de postes insertion E.T.P. :	31,44	32,50
Nombre de postes permanents E.T.P. :	5.05	5.50
<i>dont direction</i>	1	1
<i>dont administration</i>	2,10	2.10
<i>dont accompagnement social et professionnel</i>	1	1
<i>(autres)</i>	0.95	1.40

Comptes Exploitation chiffres clés		
Production de l'exercice :	869.753	924.869
<i>-Services extérieurs et autres charges</i>	- 43.675	- 70.445
+Subvention d'exploitation :	79.645	80.816
<i>-salaires, traitements et charges sociales</i>	- 860.758	-899.617
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	13 766	8 007

Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges. Autres produits.	2 664	9 113
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immob. Autres charges	28 002	25 022
RESULTAT D'EXPLOITATION	<i>(11 571)</i>	<i>(7 902)</i>

Résultats Financier	(730)	(521)
Résultats Exceptionnel	7 012	2 401
RESULTAT NET COMPTABLE	<i>(5 289)</i>	<i>(6 022)</i>

POURSUITE DE L'ACTION DE FORMATION

Le Projet VISAPRO

Initié en 2015, nous avons finalisé un plan de formation mutualisé avec 3 structures S.I.A.E.

Ménage Services PRO (Entreprise d'insertion - Périgueux)

Ménage Services PARTICULIERS (Entreprise d'insertion - Périgueux)

3 S (Association Intermédiaire - Coulounieix Chamiers)

En Mars 2016 nous avons présenté notre projet à la Commission réunissant les Institutionnels (Etat, Conseil Régional, Pôle Emploi), Le GARIE, et les O.P.C.A..

Notre projet de formation mutualisée, au bénéfice des salariés en Insertion de nos structures, avait été retenu.

L'objectif : apporter des connaissances théoriques, et pratiques permettant de sécuriser la prise de poste et par là même améliorer le degré d'employabilité dans le secteur marchand des salariés au terme de leurs parcours d'insertion.

L'INFREP (Organisme de formation) a été choisi suite à un appel d'offre lancé par le collectif des 4 SIAE.

La durée de la première action : septembre 2016 à septembre 2017.

Articulation de l'action de formation :

20 parcours de 119 heures (soit 2380 heures)

Répartis en 3 modules

La formation est dispensée soit sur Périgueux (pour utilisation du plateau technique de l'INFREP), soit sur Bergerac.

Contenu de la formation :

Module A :

Gestes professionnels de base pour une prise de poste.

- Savoir préparer les matériels nécessaires pour une prestation
- Connaître les règles de sécurité
- Les techniques de base du nettoyage
- La validation et le contrôle de la qualité de la prestation

Module B :

Compétences transversales liées au domaine de la propreté et du service au particulier

- Repérage temporel
- Repérage spatial
- Langage professionnel du secteur de la propreté
- Dénombrement et calcul
- Mesure d'une grandeur

Module C:

Communication orale et écrite à visée professionnelle

- Expression orale
- Compréhension écrite
- Expression écrite

La formation commencée début novembre 2016, s'est poursuivie au cours de l'année 2017.

Au mois de mars 2017, notre projet a été reconduit pour une année supplémentaire. A ce jour, ce programme de formation est toujours en cours. Il s'achèvera au mois d'octobre 2018.

Au cours de l'année 2017 : 27 salariés en insertion ont bénéficié de parcours formation.

A RETENIR
LES CHIFFRES CLÉS

231 personnes mises en situation de travail

399 clients

52 270 heures de travail effectuées par nos salariés en insertion

2017 *L'année des changements*

LES MARCHES PUBLICS

Au cours de l'année 2016, un de nos donneurs d'ordres, MESOLIA Bailleur Social, avec qui jusque-là, nous travaillions de gré à gré sur l'entretien des collectifs a lancé un appel d'offres pour le nettoyage des logements laissés vacants avant leur relocation.

Le modèle « Association Intermédiaire », tel qu'il a été pensé il y a plus de trente ans, ne nous permettait pas, stricto sensu, de répondre à un appel d'offre.

(Pour rappel : une Association Intermédiaire ne peut fournir les matériels, les produits pour réaliser ses interventions.)

Cette réglementation ne correspond plus à ce que sont devenues les exigences du marché.

Maintenir ces contraintes, c'est prendre le risque de voir disparaître les Associations Intermédiaires.

Nous avons fait le choix de proposer une réponse.

Notre proposition a été retenue.

Cela nous a contraint à imaginer un modèle différent, plus en phase avec les réalités du marché actuel, et si on y regarde bien, c'est le meilleur moyen de professionnaliser nos salariés en insertion, afin de les amener à se positionner sur le secteur marchand.

L'obtention de ce marché nous a permis de développer non seulement notre activité dans le domaine du nettoyage, mais également, par répercussion de se voir confier hors marché, l'entretien des espaces verts, et autres tâches assimilées. (Enlèvement d'encombrants)

A nouveau au cours de l'année 2017, MESOLIA lance un appel d'offres concernant cette fois l'entretien des collectifs. Marché que nous avons partiellement depuis plusieurs années de gré à gré.

Là encore, nous proposons une réponse car nous n'imaginons pas devoir abandonner de fait 30% de notre activité.

Le 31 Août 2017, ce deuxième marché nous était attribué.

A nouveau, ce marché nous apportait lui aussi, l'opportunité d'intervenir sur des tâches qui, jusqu'alors, ne nous étaient pas confiées, permettant ainsi une progression non négligeable de notre volume d'activité.

Bien sûr cela induit une autre façon de travailler, génère des besoins en personnel d'encadrement, en matériels : ce sont là les conditions du développement.

LES CONTRATS DE TRAVAIL

Ces deux marchés nous assurent un volume d'heures hebdomadaires régulier, qui nous permettent de sécuriser les parcours des salariés en insertion. Nous avons donc pu proposer à nos salariés des contrats CDD I (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion)

Ces contrats ne permettent pas d'obtenir d'aide de l'Etat, mais ils nous permettent de mieux gérer les temps de travail des salariés en insertion, minimisant ainsi pour nous le risque des indisponibilités des salariés.

Les contraintes liées à un contrat de travail nécessitent pour nos salariées en insertion, l'obligation de gérer leur temps, d'anticiper en fonction d'un emploi du temps leurs rendez-vous extérieurs, d'apprendre la rigueur, le respect des consignes et c...

Nous avions 5 personnes en contrat aidé. Ces contrats, négociés avec Pôle Emploi, arrivaient à terme, mais en septembre 2017, le gouvernement décidait d'arrêter cette mesure. (CUI-CAE - nous faisant ouvrir droit à une aide de l'Etat allant selon les critères d'admissibilité à la mesure de 50% à 60%).

La mesure ne pouvait être reconduite, nous avons opté pour une transformation de ces CUI-CAE en CDD I (Sans aide de l'état). Nous avons sécurisé l'emploi via des CDD I pour 3 des 5 personnes qui étaient en CUI-CAE.

Une des personnes a été gardée en situation d'emploi via des contrats de mise à disposition, pour la 5ième personne la mise en emploi c'est avérée difficile, ses contraintes familiales ne lui permettaient plus de faire face aux exigences de l'emploi.

Jusqu'à maintenant AIDE24 a su réagir face aux changements, mais nous devons prévoir dans les mois qui viennent, d'autres bouleversements. Ils vont forcément induire des tâches supplémentaires pour les structures de l'IAE. Il nous faut d'ores et déjà penser une organisation nouvelle au sein de la structure, réorganiser les postes de travail des salariées permanents, et accueillir au sein de l'équipe de nouvelles compétences.

Se développer, dans ce qu'est devenu « le marché », c'est accepter de prendre des risques, anticiper, être imaginatif et réactif.

Rester dans l'application stricte du modèle initial, conduit les A.I. à coup sûr, à la disparition. Nombre d'Associations Intermédiaires sont en perte de vitesse ou cessent leur activité. Il faut maintenant, pour pérenniser l'existence des A.I., réfléchir au moyen de maintenir ces dispositifs sur les territoires.

